

Imaginez un étudiant, issu d'une famille qui vit de l'assistance publique! Quelle impression fera-t-il sur le gérant de banque, quand on connaît toute cette kyrielle de questions que l'on pose au cours des enquêtes faites par les banques à charte! Si le père n'a pas un compte en banque, ou n'a pas son compte de banque à telle banque, ou encore, ce qui est pire, si le père n'a jamais eu de compte en banque, que se passera-t-il?

Ainsi, le degré d'intelligence serait demain déterminé par le trust des banques à charte qui contrôlèrent de la sorte toute l'orientation de notre pensée future.

Après avoir consacré aux banques à charte la naissance de tout notre crédit, le «contrôle» sur nos petits propriétaires par la Société centrale d'hypothèques et de logement, le «contrôle» de notre agriculture par la Société du crédit agricole, le «contrôle» de notre vie industrielle, le «contrôle» de notre cote vitale même, aujourd'hui vous leur demandez de «contrôler» la formation de nos jeunes!

M. Choquette: Vous dramatisez!

Une voix: On est réalistes.

M. Gauthier: Ainsi, pour permettre à un jeune d'atteindre son idéal, il se verra attaché par le cou au pire trust qui nous possède aujourd'hui jusqu'à la moëlle des os, et demain nous possèdera jusqu'à la moëlle du cerveau.

M. Choquette: C'est un beau discours, mais j'aimerais savoir qui l'a écrit?

M. Gauthier: Ce n'est certainement pas un démagogue comme le député de Lotbinière, car sans cesse il passe son temps à nous répéter les mêmes bêtises et fait constamment montre de la même démagogie. Pourquoi n'essaie-t-il donc pas d'acquiescer un peu plus de sérieux?

Nous devons donc nous opposer, monsieur l'Orateur, non à l'aide nécessaire aux étudiants, mais à la manière hypocrite dont le

bill actuel nous est présenté. Pourquoi faut-il, lorsque le Québec a besoin de quelque chose pour survivre, qu'il doive venir le chercher dans les mains du gouvernement central, lequel en a décidé la quantité et la qualité?

Voilà ce qui nous répugne, et voilà pourquoi nous dénonçons cette oppression fédéraliste!

En conclusion, je demande au ministre de permettre à la Banque du Canada de placer à la disposition des provinces les montants nécessaires aux octrois à l'éducation. Je dis bien «aux octrois à l'éducation». Ce n'est pas nécessairement des prêts dont nos étudiants ont besoin, mais ce sont plutôt des octrois, de l'aide, car un prêt ce n'est pas de l'aide c'est un piège.

Que le gouvernement respecte les termes de la constitution en remettant au Québec tous ses droits de taxation et tout le monde s'en portera beaucoup mieux.

(Traduction)

M. Kindt: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Starr: Le leader suppléant de la Chambre nous dirait-il si l'ordre des travaux pour demain et vendredi a été modifié ou s'il reste tel que le leader de la Chambre l'a annoncé hier soir?

L'hon. M. MacNaught: Monsieur l'Orateur, les travaux pour demain et vendredi sont ceux que le leader de la Chambre a annoncés hier soir. Toutefois, s'il reste du temps demain quand nous aurons terminé l'examen du bill intéressant les prêts aux étudiants et du bill visant les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, nous passerons à la deuxième lecture du bill C-112 visant à modifier la loi sur les juges.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)